

# Les personnes handicapées et l'emploi

---

## Chiffres-clés

Juin 2018

Agefiph | FIPHFP

# Missions

---

## Agefiph

Association de gestion du fonds  
pour l'insertion professionnelle  
des handicapés



Issue de la loi du 10 juillet 1987, l'Agefiph vise à développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. L'offre de services et d'aides financières s'adresse aux personnes handicapées et aux entreprises privées, quelle que soit leur taille.

---

## FIPHFP

Fonds pour l'insertion  
des personnes handicapées  
dans la fonction publique



Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation:

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques;
- aider à leur maintien dans l'emploi.

**Directeurs  
de la publication**  
Didier Eyssartier,  
directeur général Agefiph  
Marc Desjardins,  
directeur général FIPHFP

**Conception  
et réalisation**  
Direction de la  
Communication Agefiph  
FIPHFP  
Atelier Marge Design

**Impression**  
Decombat, juin 2018

# Sommaire

---

## **1** Les personnes handicapées et l'emploi **p.4**

Personnes en emploi

Demandeurs d'emploi

---

## **2** La réponse à l'obligation d'emploi **p.6**

Secteur privé

Secteur public

---

## **3** Les moyens mobilisés en faveur de l'emploi **p.9**

Mobilisation des contrats aidés par l'État

Services et aides financières de l'Agefiph

Financements et interventions du FIPHFP

---

## **4** Les insertions et les maintiens dans l'emploi **p.12**

Recrutements

Créations d'entreprises

Maintiens dans l'emploi

Alternance

# 1. Les personnes handicapées et l'emploi

## Personnes en emploi

(source : Enquête emploi Insee 2015)

**54 %**

sont des hommes (49% pour l'ensemble de la population).

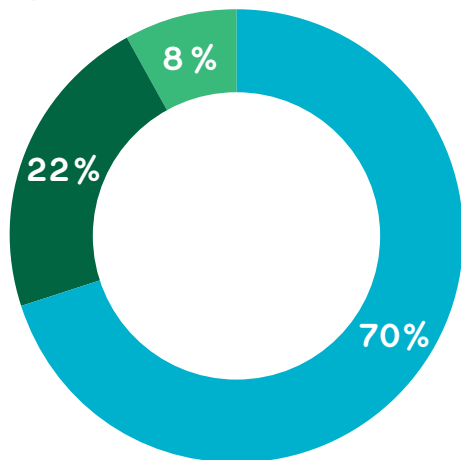
**54 %**

ont 50 ans et plus (32% pour l'ensemble de la population).

**24 %**

ont un niveau de qualification égal ou supérieur au bac (49% pour l'ensemble de la population).

## Répartition des personnes en emploi



- secteur privé
- secteur public
- indépendants



**938 000**

personnes handicapées sont en emploi.

**2,7 millions**

de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées<sup>1</sup> soit 6,6% des 15-64 ans.

**1 279**

établissements et services d'aide par le travail (Esat) en 2016 emploient 119 051 travailleurs handicapés.

**779**

entreprises adaptées (EA) en 2016 emploient 34 229 travailleurs handicapés.

(source : ASP)

<sup>1</sup> Personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi détaillée dans l'article L5212-13 du code du travail et notamment les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

# Demandeurs d'emploi

(sources : Insee 2015, Pôle emploi 2017)

**19 %**

Taux de chômage des personnes handicapées en 2015 (10 % pour l'ensemble de la population).

**49 %**

des demandeurs d'emploi handicapés ont 50 ans et + (25 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

**57 %**

des demandeurs d'emploi handicapés sont au chômage depuis + d'1 an (45 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).



**513 505**

demandeurs d'emploi handicapés fin 2017 <sup>2</sup>

+4,7% en un an.

## Nombre de jours d'ancienneté moyenne au chômage



Demandeurs d'emploi handicapés



Ensemble des demandeurs

<sup>2</sup> Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C)

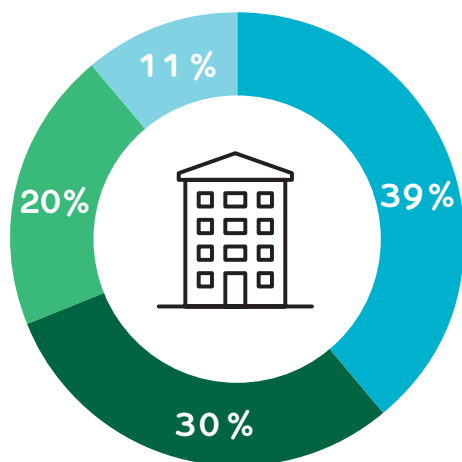
# 2. La réponse à l'obligation d'emploi

La loi fixe à toute entreprise et établissement public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées.

## Secteur privé

(sources : Agefiph et Dares 2017)

Comment les entreprises répondent à l'obligation d'emploi de personnes handicapées



- employent au moins un travailleur handicapé et/ou ont recours à la sous-traitance et/ou contribuent à l'Agefiph.
- remplissent leur obligation uniquement par l'emploi direct.
- n'emploient aucun travailleur handicapé.
- sont sous accord agréé (dont 1% n'emploie pas directement au moins une personne handicapée).



### 431 000

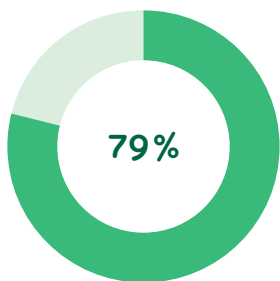
personnes handicapées présentes dans les entreprises de 20 salariés et + en 2015.

⬆️ +7,4% par rapport à 2014

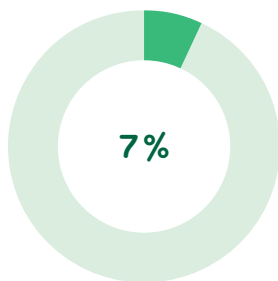
### 100 300

entreprises étaient assujetties à l'obligation d'emploi de personnes handicapées en 2015.

⬆️ +1,2% par rapport à 2014



des entreprises de 20 salariés et + emploient au moins une personne handicapée.



des entreprises satisfont à leur obligation d'emploi uniquement par la contribution à l'Agefiph.



**3,8 %**

Taux d'emploi direct<sup>1</sup> de personnes handicapées en 2015 dans les entreprises privées

⬆️ +0,2 points par rapport à 2014

## Les personnes handicapées dans les entreprises de 20 salariés et plus

**51 %**

ont 50 ans et + (27 % pour l'ensemble des salariés).

**42 %**

sont ouvriers (29 % pour l'ensemble des salariés).

**44 %**

sont des femmes (42 % pour l'ensemble des salariés).

**28 %**

sont à temps partiel (14 % pour l'ensemble des salariés).

## La contribution annuelle à l'Agefiph

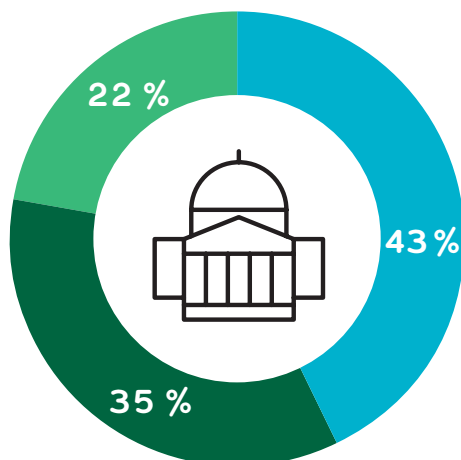
En 2017, **41 270 entreprises privées** ont versé une contribution à l'Agefiph pour un montant total de **408,5 millions d'euros**.

<sup>1</sup> Part des personnes handicapées, calculée en unités bénéficiaires, dans l'effectif des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi hors sous-traitance. Les modes de calcul des taux d'emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés.

## Secteur public

(source : FIPHFP)

Répartition des personnes  
handicapées travaillant  
dans la fonction publique



- pour la fonction publique territoriale
- pour l'État, les établissements publics nationaux, les organismes consulaires
- pour la fonction publique hospitalière

### La contribution annuelle au FIPHFP

En 2017, les établissements publics ont contribué au FIPHFP pour un montant total de 121 millions d'euros.



# 240 691

personnes  
handicapées dans  
la fonction publique

## 5,49 %

Taux d'emploi<sup>1</sup>  
de personnes  
handicapées en 2016  
pour l'ensemble  
des employeurs publics

⬆ 4,52 %

État, établissements  
publics nationaux et  
organismes consulaires

⬆ 5,55 %

fonction publique  
hospitalière

⬆ 6,62 %

fonction publique  
territoriale

<sup>1</sup> Les modes de calcul des taux d'emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés.



# 3. Les moyens mobilisés en faveur de l'emploi

---

## Mobilisation des contrats aidés par l'État

(source : Dares 2017)

Destinés à l'ensemble des publics en difficulté d'insertion, les contrats de travail aidés par l'État s'adressent notamment aux personnes handicapées.

Le **contrat unique d'insertion** (CUI) comprend :

- le **contrat initiative emploi** (CUI-CIE) pour les employeurs du secteur marchand ;
- le **contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE) pour les employeurs du secteur non-marchand.



**36 270**

CUI-CAE signés par des personnes handicapées en 2017.

➔ -17% par rapport à 2016

➔ 16% du total des contrats signés

---

**3 295**

CUI-CIE signés par des personnes handicapées en 2017.

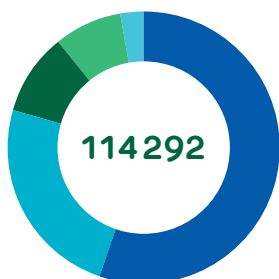
➔ -53% par rapport à 2016.

➔ 11,9% du total des contrats signés

## Services et aides financières de l'Agefiph

(source : Agefiph 2017)

218 848 interventions financées  
ou soutenues (+2% en 2017)



Interventions  
auprès des  
entreprises

**55,5 %**

Insertion dans l'emploi

**24,2 %**

Maintien dans l'emploi

**9,7 %**

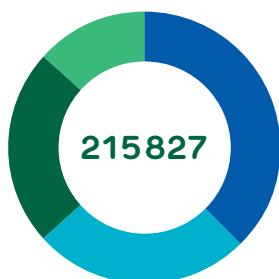
Compensation  
du handicap

**8 %**

Formation

**2,6 %**

Mobilisation du monde  
économique



Interventions  
auprès des  
personnes  
handicapées

**37,7 %**

Insertion dans l'emploi

**25,7 %**

Compensation  
du handicap

**23,4 %**

Préparation à l'emploi  
et formation

**13,2 %**

Maintien dans l'emploi



## 429,9 millions d'euros

Montant engagé  
par l'Agefiph en 2017  
pour soutenir l'emploi  
des personnes  
handicapées

### Une nouvelle offre de services et d'aides financières

Depuis le début de  
l'année 2018, l'Agefiph  
met à disposition  
des entreprises  
et des personnes  
handicapées une offre  
de services et d'aides  
financières plus  
simple, plus lisible  
et plus opérationnelle.

➔ À découvrir sur  
[agefiph.fr](http://agefiph.fr)

---

# Financements et interventions du FIPHFP

---

## Des aides ponctuelles

Financées au cas par cas, les aides ponctuelles peuvent bénéficier à tous les employeurs publics, y compris ceux qui emploient moins de 20 agents.

Ceux-ci ont accès, via une plate-forme dématérialisée, à un catalogue d'aides permettant de financer, notamment :

- **l'adaptation des postes** de travail;
  - **des actions de formation** des travailleurs handicapés;
  - **des actions de sensibilisation** de personnels.
- 

## Des conventions pluriannuelles

Le FIPHFP propose une démarche de conventionnement pluriannuel aux employeurs qui initient la mise en place d'une politique d'emploi des personnes handicapées visant le taux de 6% fixé par la loi. Le plan d'action prévu par ces conventions s'appuie sur le catalogue des aides ponctuelles.

---

## Le programme accessibilité

Les financements de l'ensemble du programme accessibilité s'élèvent à **7,95 millions d'euros** pour l'année 2017.



**71**  
millions  
d'euros

Montant total engagé  
pour les nouvelles  
conventions signées  
en 2017 par le secteur  
public

---

**92**  
nouvelles conventions  
ont été signées en 2017  
avec des employeurs  
publics et des centres  
de gestion de  
la fonction publique  
territoriale.

---

**57,6 millions**  
d'euros  
ont été versés en 2017  
aux employeurs  
publics en cours  
de conventions.

# 4. Les insertions et les maintiens dans l'emploi

## Recrutements

(sources: Agefiph et FIPHP 2017)

Les Cap emploi, avec Pôle emploi et les missions locales, accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans leurs démarches d'accès à l'emploi dans les entreprises privées et les établissements publics. En 2018, les Cap emploi ont étendu leur mission au maintien dans l'emploi.

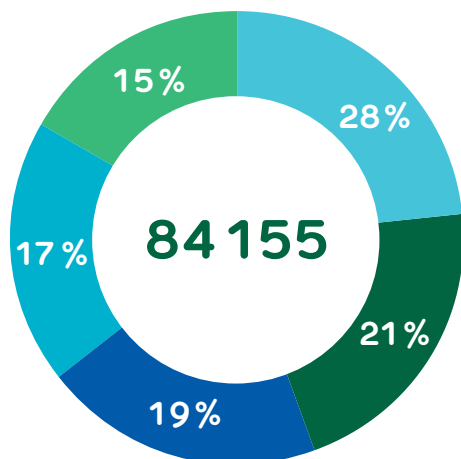


### 84 155

personnes handicapées  
ont accédé à l'emploi  
avec l'accompagnement  
de Cap emploi  
en 2017.

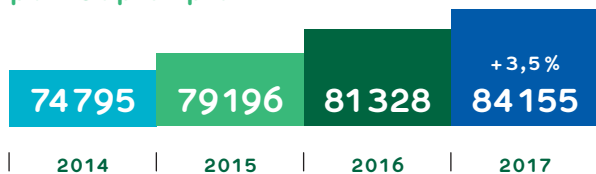
+ 3% en 1 an.

Durées des contrats signés  
dans les secteurs privé et public  
en 2017



- 23 694 CDD inférieurs à 3 mois
- 17 867 CDD supérieurs à 12 mois
- 15 718 CDI
- 14 507 CDD de 6 à 12 mois
- 12 369 CDD de 3 à 6 mois

## Évolution du nombre de recrutements accompagnés par Cap emploi



## Détails des recrutements accompagnés par Cap emploi

79 %

dans le secteur privé



50 %

de femmes



87 %

dans le tertiaire



33 %

âgés de 50 ans et +



48 %

dans les entreprises de moins de 20 salariés



## Créations d'entreprises

(source: Agefiph)

Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un accompagnement en amont du projet et d'un suivi post-crédation. Une fois le projet validé, l'Agefiph propose une aide à la création. Une trousse de première assurance (pendant deux ans) permet également de sécuriser l'activité et de protéger le créateur d'entreprise.



3 165

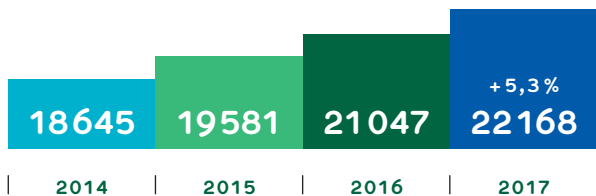
créateurs d'entreprises ont été soutenus par l'Agefiph en 2017.

## Maintiens dans l'emploi

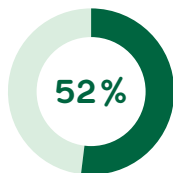
(sources: Agefiph et FIPHP 2017)

Les Sameth interviennent dans les secteurs privé et public afin d'aider les employeurs et les salariés à trouver une solution lorsqu'il est constaté une inadéquation entre l'état de santé du salarié et son poste de travail. À compter de 2018, l'activité des Sameth est regroupée avec celle des Cap emploi.

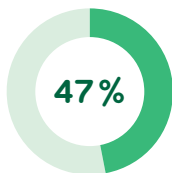
### Nombre de salariés maintenus dans l'emploi accompagnés par Sameth



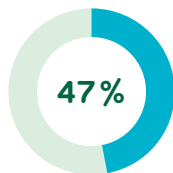
### Les personnes maintenues dans l'emploi



**Femmes**  
+2 points  
en 1 an



**50 ans  
et +**  
+2 points  
en 1 an



**BAC et +**  
+3 points  
en 1 an



## 22 168

salariés ont pu  
conserver leur emploi  
en 2017 avec l'appui  
des Sameth (+5%  
en 1 an) dont 3103 dans  
le secteur public.

## 82 %

des personnes  
sont toujours en poste  
six mois après  
leur maintien  
dans l'emploi.

# Alternance

(sources : Agefiph et FIPHFP)

Pour les fonctions publiques, le FIPHFP propose des aides incitatives pour favoriser le développement de l'apprentissage. Au total, près de 5 890 paiements liés aux contrats d'apprentissage ont été versés depuis 2009 via les aides de la plateforme pour un montant de plus de 18,78 millions d'euros.

## Dans les entreprises privées

Depuis 2013, l'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance qui a permis une augmentation de 24 % des contrats signés par des personnes handicapées par rapport à l'année 2012.

**53 %**

des personnes handicapées sont en emploi à l'issue du contrat de professionnalisation



- 8 % en CDI
- 20 % en CDD
- 25 % en nouveau contrat en alternance

**60 %**

des personnes handicapées sont en emploi à l'issue du contrat d'apprentissage



- 30 % en CDI
- 18 % en CDD
- 12 % en nouveau contrat en alternance



**4 911**

contrats de formation en alternance aidés par l'Agefiph en 2017.

**2 444**

contrats de professionnalisation  
⬆️ +21 % par rapport à 2012

**2 467**

contrats d'apprentissage  
⬆️ +26 % par rapport à 2012

(source : Agefiph)



**1 234**

paiements liés aux contrats d'apprentissage ont été versés en 2017 par le FIPHFP, pour un montant de 4,67 millions d'euros.

(source : FIPHFP)

# Chiffres-clés 2017

---

**Ce document présente les dernières données disponibles relatives à l'emploi des personnes handicapées dans les secteurs public et privé.**

**L'Agefiph et le FIPHFP agissent pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.**

**Agefiph**  
192, avenue  
Aristide Briand  
92226 Bagneux cedex  
Tél.: 0 800 11 10 09  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**FIPHFP**  
12, avenue  
Pierre-Mendès France  
75914 Paris cedex 13  
Tél.: 01 58 50 99 33  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)